

VILLE D'ERQUINGHEM-LYS

59193

Téléphone : 03.20.77.15.27 / LD Secrétariat 03.20.77.97.95

Télécopie : 03.20.77.16.20

Email : contact@ville-erquinghem-lys.fr



Arrêté permanent de Circulation Restriction de circulation et interdiction de stationnement au droit des Travaux d'entretien des exploitations de la route à Erquinghem-Lys (Métropole Européenne de Lille)

Arrêté de permission de voirie permanent N°20260601ACP03 – rédacteur : Police Municipale, M.BURTSCHER

Le Maire d'ERQUINGHEM-LYS

Vu le Code de la Route,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la demande de la Métropole Européenne de Lille, tendant à réglementer la circulation et le stationnement en un point quelconque du territoire de la Commune, afin de faciliter les travaux de d'entretien d'exploitation de la route,

Considérant qu'il y a lieu de réglementer la circulation et le stationnement lors de ces travaux, en tout point du territoire,

Considérant que ces dispositions sont de nature à faciliter la circulation et à renforcer la sécurité,

Arrête

Article 1 : Des restrictions de circulation pourront être mises en place en tout point du territoire d'ERQUINGHEM-LYS, lors des travaux d'entretien d'exploitation de la route, **du 1^{er} janvier au 31 décembre 2026.**

Article 2 : Le stationnement des véhicules de toute nature sera interdit dans l'emprise des chantiers concernés. La circulation pourra être réglementée par des feux provisoires de chantier. La vitesse sera limitée à 30 kilomètres / heure.

Article 3 : Les prescriptions du présent arrêté seront applicables dès la mise en place de la signalisation appropriée par la MEL.

Toute infraction sera poursuivie conformément aux lois et règlement en vigueur

Article 4 : Monsieur le Directeur Général des Services de la ville d'Erquinghem-Lys et Monsieur le Commandant de la Brigade Territoriale de Gendarmerie d'Hallennes-Lez-Haubourdin sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté dont ampliation sera transmise à :

- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie d'HALLENNES-LEZ-HAUBOURDIN,
- Monsieur le Colonel Commandant le Corps des Sapeurs-Pompiers (SDIS),
- Monsieur le Président de LILLE Métropole Communauté Urbaine,
- Le responsable de la Police municipale,
- Les Archives de la Commune,

Fait à Erquinghem-Lys, le 06 janvier 2026

Monsieur Olivier JOUCLA

VILLE D'ERQUINGHEM-LYS
59193
Téléphone : 03.20.77.15.27 / LD Secrétariat 03.20.77.97.95
Télécopie : 03.20.77.16.20
Email : contact@ville-erquinghem-lys.fr
**Conseiller Municipal délégué à la sécurité et aux travaux sur
le domaine public**



A handwritten signature in black ink, appearing to read "B. LYS".